

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOINS DE SANTÉ

Aperçu

Compte tenu de sa mission d'améliorer la santé de ses communautés, avec une attention particulière portée aux personnes pauvres et mal desservies, et dans l'esprit du ministère de guérison de Jésus, Mercy Health s'engage à fournir une aide financière à ses patients. Ceci est un résumé de la politique d'aide financière pour soins de santé (HFA) de Mercy Health.

Disponibilité de l'aide financière

L'admissibilité à l'aide financière est déterminée par la capacité du patient ou de son garant à payer après l'utilisation de toutes les ressources disponibles et l'évaluation de tous les programmes d'aide disponibles. L'aide financière est disponible pour les soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires fournis par les hôpitaux Mercy Health (et certains autres fournisseurs) aux patients non assurés ou sous-assurés qui résident dans une communauté desservie par un hôpital Mercy Health, et dont le revenu familial ne dépasse pas quatre fois les Directives fédérales sur la pauvreté (FPG, Federal Poverty Guidelines).

Conditions d'admissibilité

L'aide financière est généralement déterminée par un barème variable en fonction du revenu total du ménage sur la base des FPG. Les personnes admissibles à une aide financière au titre de notre politique dont le niveau de revenu est égal ou inférieur à 200 % des FPG bénéficient de soins gratuits. Les personnes dont le niveau de revenu est compris entre 201 % et 300 % des FPG, et entre 301 % et 400 % des FPG, respectivement, bénéficient de remises sur leurs soins selon un barème variable, tel que présenté dans la politique. Les pourcentages de remise spécifiques pour les niveaux de revenu de 201 % à 300 % des FPG et de 301 % à 400 % des FPG sont mis à jour chaque année pour chaque marché en tenant compte des changements dans la liste des coûts prévus.

Aucune personne admissible à l'aide financière au titre de la politique de HFA ne sera facturée davantage pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires que les montants généralement facturés aux personnes disposant d'une assurance couvrant de tels soins. Si une personne possède une couverture santé suffisante ou des actifs disponibles pouvant servir à payer les soins, elle peut être considérée comme non admissible pour une aide financière. Pour les patients non assurés qui ne sont admissibles à aucune des remises d'aide financière décrites dans la politique de HFA, Mercy Health accorde une remise automatique (pour les patients ayant tous les frais à leur charge) sur les factures d'hôpital. Veuillez vous référer à la politique de HFA complète pour une explication exhaustive.

À propos de la procédure de demande

La procédure de demande d'aide financière au titre de notre politique de HFA comprend les étapes suivantes :

- Remplir le formulaire de demande de HFA et y inclure les documents justificatifs requis.
 - Nous examinons votre revenu et la taille de votre famille pour déterminer le niveau d'aide dont vous pouvez disposer. Nous utilisons une échelle variable, basée sur les FPG mentionnés ci-dessus.
 - Nous vous demandons d'abord d'étudier votre admissibilité pour un type de prestations d'assurance susceptible de couvrir vos soins (c.-à-d. demande d'indemnité pour accident du travail, assurance automobile, etc.) Nous pouvons vous orienter vers les ressources appropriées.
- Nous vous contacterons pour vous dire si vous êtes admissible à l'aide financière au titre de notre politique de HFA.
- Nous pouvons vous aider à mettre en place des facilités de paiement pour toutes les factures et tous les frais restants qui ne sont pas couverts par notre politique de HFA.
 - Les facilités de paiement tiennent compte de votre situation financière pour définir des paiements dont vous pourrez vous acquitter.

Où se renseigner

Vous pouvez obtenir une copie de notre politique de HFA et du formulaire de demande de HFA, ainsi que des renseignements concernant la procédure de demande d'aide financière : (i) en vous rendant sur notre site web <http://www.mercy.com/financial-assistance>, (ii) en contactant le département des services financiers patients de Mercy Health par téléphone au 1-877-918-5400, (iii) en adressant un courrier à Mercy Health, 4605 Duke Dr. Suite 600, Mason, OH 45040, Attn : Financial Counseling, ou (iv) en contactant nos conseillers financiers en personne dans l'un de nos hôpitaux (consulter la politique de HFA complète pour obtenir une liste exhaustive de nos établissements et adresses).

Nous tenons compte de toutes les populations importantes desservies par Mercy Health disposant d'une maîtrise de l'anglais limitée en traduisant des exemplaires de notre politique de HFA, nos formulaires de demande, ainsi que le présent résumé dans les principales langues parlées par ces populations. Nous pouvons aussi choisir de fournir des aides à la traduction, des guides de traduction, ou une aide sous forme d'interprètes bilingues qualifiés.